

Le budget familial et les réclamations de salaires

Jean-Marie Martin

Volume 4, numéro 6, février 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023475ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023475ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martin, J.-M. (1949). Le budget familial et les réclamations de salaires. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 4(6), 52–53. <https://doi.org/10.7202/1023475ar>

point chez nous ? Les négociations sérieuses et dignes de ce nom supposent une préparation et une méthode. Comment y parvenir ? Ce sera un deuxième aspect que nos collaborateurs étudieront.

Troisièmement, si les parties signent une convention collective, il faut en surveiller la mise en vigueur. Des commissions mixtes peuvent avoir cette responsabilité; parfois celle-ci incombe à l'agent d'affaires syndical et au représentant patronal. Comment régler les griefs ? Quel doit être le comportement des délégués responsables ? En somme, c'est tout le problème hautement technique de l'administration des conventions collectives qu'exposeront nos rapporteurs.

Le recours à la conciliation, à la médiation et surtout à l'arbitrage, prévu par notre législation, soulève aussi des difficultés pour les deux parties au litige. Des procédures assez rigoureuses doivent être suivies à l'arbitrage. L'instruction de la cause nécessite de la compétence et du

doigté. Il faut soigneusement préparer l'instance, faire comparaître témoins et experts, participer aux débats. Et les arbitres eux-mêmes doivent être particulièrement préparés au délibéré qui orientera les décisions de la sentence arbitrale. Nous aurons une étude sur l'aspect technique de la procédure d'arbitrage.

Les relations de travail ne peuvent plus, on le sait, se développer au hasard ou dans l'à peu près. Elles exigent, pour être maintenues dans un équilibre réel et juste, de la part des participants des principes, de l'honnêteté mais aussi une technique qui doit se mesurer à l'importance de l'enjeu: le maintien de la paix sociale par une sage répartition des richesses et dans le respect de la personne humaine et de la justice.

NOTE: — Chaque conférence sera suivie d'un forum où les congressistes auront l'opportunité d'échanger leurs vues. Il y aura aussi, lundi soir, réunion de groupes spécialisés: patrons, ouvriers, directeurs de personnel, fonctionnaires des comités paritaires. Nous aurons à notre disposition la grande salle de concert du Château Frontenac aussi vaste qu'accueillante. Au delà de quatre cents personnes ont pris part au troisième Congrès. Nous en attendons davantage au prochain qui se tiendra les 2 et 3 mai. L'orateur invité au dîner de clôture est un personnage de réputation internationale. Son nom ne pourra être dévoilé que le mois prochain...

LE BUDGET FAMILIAL ET LES RÉCLAMATIONS DE SALAIRE ¹

JEAN-MARIE MARTIN

Dans un article paru dans le numéro de janvier dernier, on en était venu à la conclusion que l'indice du coût de la vie avait pour seule fonction de mesurer les variations survenues dans les prix de détail de certains services et marchandises bien spécifiques au cours d'une période donnée. Il est bon en outre de signaler, au début de ce second article, que cet indice porte uniquement sur des produits essentiels qui, très souvent, ne font que constituer un minimum vital, et que la période initiale (celle qui a servi de base à l'édification de l'indice) était encore, en bien des endroits du pays, une période de dépression, d'où le standard de vie que cet indice révèle peut par conséquent ne pas correspondre à un niveau de vie normal.

Il ressort donc des constatations antérieures que l'indice du coût de la vie n'est certes pas le meilleur argument à invoquer lorsqu'il s'agit de

réclamer un ajustement de salaire. A mon avis, c'est le budget familial qui peut démontrer le plus exactement la nécessité d'une amélioration ou d'une diminution de salaire. Le budget familial constitue sûrement le moyen le plus précis de mesurer les besoins réels de familles réelles.

François Perroux, dans une étude sur la science de l'homme et la science économique, confirmait ce qui précède en étudiant le problème du salaire minimum: « Pour le calculer, disait-il, il faut partir d'un *budget type* de consommation ouvrière; mais tiré de données purement économiques, il signifierait peu de chose. Il apparaît de plus en plus indispensable de le corriger par des données biologiques (nombre de calories et vita-

(1) Cet article est surtout fait de notes qui constituent plutôt une énumération de remarques qu'un article véritablement élaboré.

mines) et même psychologiques (représentation sociale) ». ²

Cependant lorsqu'on bâtit un budget familial, il ne faut pas oublier qu'il peut varier dans sa composition selon plusieurs facteurs, dont les plus importants sont: 1) le revenu familial; 2) le nombre de personnes par famille; 3) l'âge des personnes composant la famille; 4) le niveau général des prix; 5) l'endroit où vit la famille; 6) l'origine ethnique de la famille. ³

Certains autres facteurs peuvent aussi contribuer à modifier la facture du budget, tels l'âge du chef de la famille, l'instruction et l'éducation des membres de la famille, la classe sociale à laquelle appartient la famille, etc., ces derniers facteurs étant évidemment assez difficiles à mesurer numériquement. ⁴

Cette variation dans la composition des budgets est soulignée dans la phrase suivante relevée dans la publication: « The Cost of Living, Revised Edition 1944 », publiée par « The Welfare Council », page 30: « In estimating a budget, it cannot be over emphasized that the needs of each family will differ and changes must be made for each case ». De leur côté, les rédacteurs du rapport de l'enquête sur le coût de la vie à Québec, publié par le Service Familial, en 1945, notaient, page 5: « En préparant un budget, il est bon de tenir compte du total des revenus familiaux et non pas seulement du salaire paternel ». Ce témoignage est fortement corroboré par le passage suivant du précis du cours de statistique générale et

(2) «Trois essais sur la science de l'homme» par le Dr R. Barthe, M. Caullery, François Perroux, Librairie de Médecis, Paris 1943.

(3) L'auteur de cet article a eu l'occasion d'étudier assez longuement l'influence des facteurs énumérés ci-dessus dans la composition de plusieurs budgets familiaux, influence qui peut être assez considérable, comme on le constate à la lecture de la publication du Bureau Fédéral de la Statistique, intitulée: "Family Income and Expenditure in Canada 1937-1938". Certains tableaux publiés dans une étude faite par M. François-Albert Angers, dans la revue "L'Actualité Economique", janvier 1948, et intitulée: "L'évolution des besoins dans la famille", démontrent aussi l'influence de plusieurs des facteurs énumérés. La même démonstration est faite dans certaines parties d'une autre étude publiée également dans "L'Actualité Economique", juillet 1948, par M. Armand-F. Goudreau, intitulée: "Peut-on payer le salaire minimum vital au Canada?"

(4) Voir "Family Income and Expenditure in Canada 1937-1938", Bureau Fédéral de la Statistique, 1941, chapitre 19.

appliquée de Armand Julin ⁵: « On s'abuse fréquemment sur la portée réelle des statistiques qu'on utilise et l'erreur qui en résulte est due simplement au manque de réflexion de la part du lecteur et non à la statistique elle-même. Combien de fois n'a-t-on pas évalué la somme que peut dépenser un ménage ouvrier, en considérant uniquement le salaire du chef de famille? Or, à côté de cette source de revenu, il peut y en avoir beaucoup d'autres provenant du travail de la femme ou des enfants, du revenu d'une petite culture ou d'une petite propriété, d'allocations diverses, sans tomber dans une erreur aussi évidente, ne voyons-nous pas fréquemment négligé le revenu provenant des occupations accessoires? Celles-ci, à cause de la difficulté qu'on éprouve à les découvrir, sont souvent omises dans les recensements. On sait cependant que, dans certaines régions, elles sont fort fréquentes et que leur importance n'est pas négligeable. Ces questions, et bien d'autres du même genre, doivent se poser avant d'entreprendre la lecture d'une statistique, car si on néglige cette précaution on risque d'outre-passer les conclusions légitimes qui peuvent être tirées des chiffres examinés ».

Par ce qui précède, il faut conclure que des réclamations de salaires, pour être justifiées, ne peuvent pas s'appuyer sur l'indice du coût de la vie comme un élément de justification, mais qu'il vaudrait beaucoup mieux avoir recours à la présentation de budgets réels, compte tenu évidemment des facteurs de variation indiqués précédemment.

Faut-il déduire des remarques précédentes qu'un budget de subsistance doit être établi pour chaque famille des membres appartenant à un groupement faisant des réclamations de salaire? Assurément, non. Tout ce qui est nécessaire, c'est de construire, suivant des méthodes scientifiques reconnues, des budgets qui conviennent, non pas à la famille type moyenne du groupe intéressé, mais aux catégories (différentes l'une de l'autre) les plus nombreuses de familles renfermées dans le groupe. Il est vrai que c'est là une méthode longue et qui peut être parfois assez onéreuse. Mais la justice et l'ordre qui doivent régner dans toute société respectueuse des droits de la personne humaine et des caractères légitimes de la propriété méritent qu'on prenne les moyens les plus efficaces pour en assurer l'observance.

(5) Armand JULIN, Précis de cours de statistique générale et appliquée, 6ième édition, Librairie des Sciences politiques et sociales, Marcel Rivière, Paris, p. 135, 136.